



MUNICIPALITÉ D'UDINE
Service de la Culture et de l'Éducation

INFORMATIONS POUR LES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ DE L'ANNÉE 2026



A) COMMENT S'INSCRIRE

Le centre de loisirs d'été (CRE) est un service éducatif et récréatif d'intérêt public qui offre aux enfants et aux jeunes une période estivale placée sous le double signe de l'éducation et du divertissement. Son objectif est de leur permettre de passer leur temps libre de manière constructive, en créant des liens et en partageant des expériences marquantes avec leurs pairs. L'objectif des CRE est d'assurer le plaisir et le bien-être de tous les participants grâce à un programme varié comprenant des activités créatives et sportives, des jeux de plein air, des temps de lecture et des ateliers d'expression, dans un environnement agréable et stimulant.

Le centre de loisirs d'été remplit également une fonction sociale en aidant les familles à concilier la vie professionnelle et la vie familiale en été, après la fin de l'année scolaire.

1. Réservations

Les réservations pour les centres de loisirs d'été (CRE) sont à soumettre

du jeudi 12 février au jeudi 12 mars 2026, avant 12 heures

exclusivement **en ligne** via le système E-Civis, en accédant au site web <https://udine.ecivis.it/> et en cliquant sur le bouton **Connectez-vous à votre espace personnel**. Pour pouvoir accéder au service, il est nécessaire de posséder des identifiants SPID (Système Public d'Identité Numérique) ou CIE (Carte d'Identité Électronique)

Le chemin vers les formulaires en ligne est **Connexion → Formulaires en ligne → Remplir → Centri Ricreativi Estivi**.

Veuillez noter qu'une demande doit être remplie pour chaque enfant.

Afin de procéder à la réservation, il est conseillé d'avoir au préalable :

- le code fiscal du titulaire de la responsabilité parentale/tuteur
- le code fiscal de l'enfant
- l'identifiant SPID ou CIE
- l'ISEE 2026
- l'adresse électronique qui sera utilisée comme adresse pour la transmission de TOUTES les communications concernant le service
- les références téléphoniques
- les données du responsable de la prise en charge de l'enfant (nom, prénom, date de naissance, téléphone portable, etc.)

Pour obtenir de l'aide en vue de remplir le formulaire en ligne, pour demander un rendez-vous afin de compléter le formulaire ou pour des demandes de clarification, voir les coordonnées à la dernière page.

La demande de réservation pour le service **ne sera pas acceptée** s'il reste des factures impayées pour la participation au CRE au cours des années précédentes, payables par le demandeur ou le parent/tuteur coobligé ou toute autre personne détenant la (les) facture(s) pour le service.

*De plus amples informations sur le SPID et la manière de l'obtenir sont disponibles sur www.spid.gov.it.

Des informations sur l'activation de la CIE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.cartaidentita.interno.gov.it/attiv/>

NOTE IMPORTANTE

Le système E-Civis contient les données de la personne, nommée « **Tuteur** », qui, en 2025 ou au cours des années précédentes, a soumis la demande d'inscription au service CRE.

Il est conseillé à la personne enregistrée comme « tuteur » d'introduire la demande pour l'année 2026.

La personne enregistrée comme « tuteur » dans le système E-Civis est le détenteur de l'avis de paiement et de la facture correspondante.

S'il est nécessaire de procéder au changement de « tuteur » AVANT DE SOUMETTRE LA DEMANDE DE RÉSERVATION, il faudra contacter les bureaux concernés immédiatement (voir la dernière page avec les coordonnées).

De plus, AVANT D'ENVOYER LA DEMANDE DE RÉSERVATION en accédant à la plateforme E-Civis, le tuteur peut modifier toutes ses données à l'exception du prénom, du nom et du code fiscal et corriger et/ou modifier son adresse électronique et/ou son numéro de téléphone, etc. Le formulaire de modification « Tuteur » sera publié sur le système E-Civis et sur le site web de la municipalité d'Udine, sur la page consacrée à CRE.

Il est recommandé que les demandes de changement de « tuteur » soient soumises avant le 10/03/2026 pour permettre la mise à jour du système.

Une fois la demande introduite, les données indiquées ne peuvent plus être modifiées.

2. Accès au service

Afin de faciliter l'accès au service pour un plus grand nombre de familles, il est possible de réserver un **maximum de trois gardes** par enfant.

3. Soumission des demandes

N'oubliez pas de faire très attention lorsque vous remplissez la demande, car une fois soumise, celle-ci sera automatiquement enregistrée et **il ne sera plus possible de la modifier, de la supprimer ou de la soumettre à nouveau indépendamment.**

Pour modifier ou supprimer la demande soumise, le « tuteur » doit écrire à progettieducativi@comune.udine.it et demander sa suppression. Aucune modification directe ne pouvant être apportée, la demande doit être supprimée et soumise à nouveau. La demande d'annulation doit comporter le numéro d'identification de la demande délivré par le système E-Civis et être accompagnée d'une pièce d'identité du « tuteur ».

Les demandes d'annulation doivent parvenir à l'e-mail susmentionné avant le 10/03/2026.

Après la date limite de réservation (12/03/2026 à 12h00), les données indiquées dans la candidature (y compris les gardes, les horaires, les lieux, etc.) ne peuvent plus être modifiées.

4. Critères d'établissement des classements

Les classements sont établis en fonction des critères de priorité définis dans le règlement relatif à la participation au CRE, tel que modifié par la délibération du Conseil municipal n° 11 du 28/03/2022 :

- résidence dans la municipalité d'Udine du mineur ou d'au moins un des titulaires de la responsabilité parentale
- personne mineure en possession d'un certificat d'invalidité conformément à la loi 104/92 au moment de la candidature (jusqu'à un maximum de 10 % des places disponibles pour chaque tour de participation à chaque CRE)
- personne mineure dont les deux titulaires de la responsabilité parentale, même s'ils ne cohabitent pas, travaillent ou, dans le cas d'un ménage monoparental, personnes mineures dont les titulaires de la responsabilité parentale travaillent
- mineur avec d'autres mineurs cohabitants inscrits au CRE organisé par la municipalité d'Udine

- situation économique des ménages, mesurée par l'indicateur de situation économique équivalente (ISEE) : les ménages dont l'ISEE est le plus bas sont prioritaires

Les conditions susmentionnées doivent être remplies au moment de la réservation en ligne et déclarées au moment de remplir la demande de réservation.

Les paramètres susmentionnés seront pris en compte lors de l'établissement des classements, en utilisant la valeur ISEE disponible sur le portail de l'INPS à la date de clôture des inscriptions.

Les demandes des non-résidents ne sont acceptées que lorsque les places restantes sont occupées, en appliquant les mêmes critères que ci-dessus.

5. Classement

Il n'y a pas de classement provisoire. Le classement final sera rendu public vers le début du mois d'avril et sera disponible sur le site web de la municipalité d'Udine (www.comune.udine.it). Les classements peuvent être consultés par lieu et par équipe.

Pour consulter les classements, vous avez besoin du numéro de demande délivré par le système E-Civis.

6. Listes d'attente

Une liste d'attente sera établie pour chaque CRE afin de combler les places vacantes en cas de renoncement ou de non-attribution de tout ou partie des places réservées.

7. Paielements

Une notification de paiement PagoPA, libellée à l'ordre du parent/tuteur, sera envoyée à ceux qui, sur la base des critères susmentionnés, sont placés dans la liste de classement, exclusivement à l'adresse électronique fournie lors de l'inscription. Afin d'éviter tout incident dans la réception des courriers électroniques, il est conseillé, après la publication des classements, de trouver l'avis de paiement PagoPA en accédant à l'espace personnel du système E-Civis ou, alternativement, au site web Efil en utilisant vos identifiants Spid.

IL EST RECOMMANDÉ DE VÉRIFIER ÉGALEMENT LA RÉCEPTION DE L'E-MAIL DANS VOTRE DOSSIER SPAM.

Pour finaliser l'inscription au centre de loisirs d'été, le paiement **doit être effectué avant la date indiquée dans l'avis PagoPA** ; après cette date, la réservation sera automatiquement annulée sans autre communication

La facture sera envoyée automatiquement à tous les utilisateurs de la liste de classement. Une note de crédit régulière sera émise pour les gardes non confirmées par un paiement PagoPA.

Enfin, n'oubliez pas de conserver la facture ainsi que le reçu de paiement, émis par le système PagoPA, pour la reconnaissance d'éventuelles contributions/subventions (par exemple Dote Famiglia).

Veillez ne pas effectuer de paiements après la date indiquée dans l'avis de PagoPA.

La réservation sera en tout état de cause annulée et le remboursement des sommes versées sera effectué selon le calendrier prévu à la section E) chapitre 4.

Les factures acquittées pourront être récupérées en accédant au tiroir fiscal personnel de l'Agenzia delle Entrate.

7.1 Quel est le coût de l'inscription des mineurs au CRE ?

Pour faciliter la planification des dépenses, un simulateur de calcul en ligne est disponible sur la page des centres de loisirs d'été. En introduisant les données requises, vous pouvez obtenir immédiatement une estimation des coûts.

ATTENTION : Le montant obtenu est **purement indicatif** ; le chiffre final sera celui indiqué dans l'avis de paiement de PagoPA.

Pour plus d'informations sur les tarifs, voir la section E) Tarifs, conditions spéciales et remboursements

Veillez noter que le paiement du montant total doit être effectué avant la date indiquée dans l'avis de PagoPA.

B) GROUPES D'ÂGE, LIEUX et GARDES, HORAIRES DE TRAVAIL

1. Groupes d'âge, lieux

Les locaux de l'école ne sont pas climatisés.

a. CRE 3-6 ANS (Giocaestate)

Ces animations accueillent les enfants **nés après le 01/01/2020 et âgés de trois ans** au moment de la fréquentation et se déroulent sur les lieux des jardins d'enfants suivants :

- École « I Maggio » – Via Martignacco n° 60
- École « Maria Forte » – Via R. di Giusto n° 84
- École « Via Baldasseria Media » – Via Baldasseria Media n° 23
- École « Zambelli » * – Via Bernardinis n° 105

***ATTENTION :** Compte tenu de la forte demande de réservation pour le CRE Zambelli en équipes 1 (du 29/06 au 10/07) et 2 (du 13/07 au 24/07) et afin d'offrir une réponse plus large aux familles :
- les 40 premiers utilisateurs de la liste de classement se verront attribuer le lieu « Zambelli »
- les 40 utilisateurs suivants (c'est-à-dire du numéro 41 au numéro 80) seront affectés d'office au lieu « Marco Volpe », via Marco Volpe n° 30.
Veillez noter que **le lieu attribué est définitif** : il n'est donc pas possible de demander un changement ou de renoncer à la place « Marco Volpe » pour attendre de pouvoir accéder au lieu « Zambelli ». La réservation de ceux qui renoncent à l'un des deux lieux sera automatiquement annulée.

b. CRE 6-11 ANS (Giocaestate)

Ces animations accueillent **les enfants nés du 01/01/2015 au 31/12/2020** et se déroulent sur les lieux des écoles primaires suivantes :

- École « Nievo » * – Via Gorizia n° 19
- École « Divisione Alpina Julia » – Piazza Polonia n° 1
- École « Alberti » – Via Baldasseria Media n° 25
- École « Pellico » – Via San Pietro no. 70
- École « Girardini » – Via Judrio no. 1/A

ATTENTION : Compte tenu de la demande toujours élevée de demandes de réservation pour le CRE Nievo en gardes 1 (du 29/06 au 10/07) et 2 (du 13/07 au 24/07) et afin d'offrir des disponibilités plus étendues aux familles, il a été décidé de mettre en place un système de réservation pour le CRE Nievo :
- les 75 premiers utilisateurs de la liste de classement se verront attribuer le lieu « Nievo ».
- les 45 utilisateurs suivants (c'est-à-dire du numéro 76 au numéro 120) seront affectés d'office au lieu « Zorutti », à la via XXX Ottobre n° 17.
Veillez noter que **la place attribuée est définitive** : il n'est donc pas possible de demander un changement ou de renoncer au lieu « Zorutti » pour attendre de pouvoir accéder au lieu « Nievo ». La réservation de ceux qui renoncent à l'un des deux lieux sera automatiquement annulée.

c. CRE 11-14 ANS (Summer Play Campo)

Ces animations accueillent les enfants nés du **01/01/2012 au 31/12/2015** et se déroulent sur le site de l'école secondaire suivante

- École « Ellero » – Via Divisione Julia n° 1

2. Gardes

Les CRE 3-6, 6-11 et 11-14 ans fonctionneront par gardes bihebdomadaires (10 jours ouvrables, du lundi au vendredi) :

a. Les gardes de CRE 3-6 et 6-11 ans sont les suivantes :

- Pré-garde : du 15 juin au 26 juin (CRE 6-11 : pour les écoles « Nievo », « Divisione Alpina Julia » et « Alberti »)
- Cycle 1 : du 29 juin au 10 juillet
- Cycle 2 : du 13 juillet au 24 juillet
- Cycle 3 : du 27 juillet au 7 août
- Cycle 4 : du 10 août au 21 août

b. Les gardes pour CRE 11-14 ans sont les suivantes :

- Cycle 1 : du 29 juin au 10 juillet
- Cycle 2 : du 13 juillet au 24 juillet
- Cycle 3 : du 27 juillet au 7 août

3. Heures de fonctionnement

Tous les CRE respectent les horaires suivants :

- entrée de 7h45 à 9h00
- première sortie de 13h00 à 13h15 (déjeuner compris)
- deuxième sortie de 15h30 à 16h15.

Le parent/tuteur est tenu de respecter la ponctualité dans les heures d'arrivée et de départ des enfants.

En cas d'engagements exceptionnels (par exemple examens médicaux), des sorties ou des entrées en dehors des heures fixées sont autorisées. Un avis approprié écrit et signé par le titulaire de la responsabilité parentale est requis, à soumettre au coordinateur du centre et à envoyer à progettieducativi@comune.udine.it.

C) ACTIVITÉS DU CENTRE D'ÉTÉ

1. Programmation

Le programme de la journée est, à titre indicatif, le suivant :

CRE 3-6 ANS	CRE 6-11 ANS	CRE 11-14 ANS
7:45 - 9:00 Accueil. Activités d'approche et introduction à l'histoire racontée. Activités d'animation avec jeux et interdictions	7:45 - 9:00 Accueil. Activités d'activation et jeux de mouvement	7:45 - 9:00 Accueil. Jeux sur la motricité en intérieur. Party Games
9:00 - 9:30 Collation et soins quotidiens/hygiène	9:00 - 10:30 Jeux de groupe	9:00 - 10:30 Ateliers
9:30 - 11:00 Théâtre, activités créatives et sensorielles	10:30 - 11:00 Collation et jeux libres	10:30 - 11:00 Déjeuner
11:00 - 12:00 Activités de	11:00 - 11:30 Mouvement et	11:00 - 12:00 Activités sportives

mouvement et/ou de jeu	activités sportives	
12:00 - 13:15 Préparation du déjeuner et déjeuner	11:30 - 12:30 Activités d'équipe : chasse au trésor, course d'orientation, jeux	12:00 - 13:15 Déjeuner
13:15-14:00 Jeux libres-moment de détente	12:30-13:15 Déjeuner	13:15 - 14:00 Jeux libres, temps de relaxation, devoirs
14:00 - 15:15 Jeux, lectures, ateliers, activités d'expression	13:15 - 15:00 Ateliers créatifs, activités expressives, jeux musicaux	14:00 - 15:15 Jeux de rôle, jeux de société, activités ludiques
15:15 - 15:30 Déjeuner	15:00 - 15:30 Collation et jeux libres	15:15 - 15:30 Déjeuner
15:30 - 16:15 Deuxième sortie	15:30 - 16:15 Deuxième sortie	15:30 - 16:15 Deuxième sortie

2. Que faut-il apporter au centre de loisirs d'été ?

- Bouteille d'eau personnalisée
- Capuchon
- Un sac marqué contenant des chaussures de sport pour les CRE 6-11 et 11-14 ans
- Un sac contenant des vêtements de rechange pour les enfants de 3 à 6 ans.

Il est recommandé de porter des vêtements et des chaussures confortables.

3. Sorties / Excursions

Des sorties sont prévues pendant le centre de loisirs d'été, et une excursion est prévue pour chaque garde CRE 6-11 ans et 11-14 ans.

L'enfant doit être capable de participer de manière autonome à toutes les sorties/excursions sans mettre en danger sa propre sécurité et celle des autres.

Il n'y a pas d'activités alternatives les jours des excursions/sorties. Les enfants qui ne sont pas autorisés à participer aux excursions ces jours-là ne peuvent donc pas fréquenter le centre de loisirs d'été.

(D) SOUTIEN AUX MINEURS DÉFAVORISÉS

Lors de l'inscription en ligne au service de centre de loisirs d'été, le parent/tuteur est tenu d'indiquer que l'enfant a un handicap ou un désavantage au moment de remplir le formulaire d'information obligatoire inclus dans la demande de réservation. Cela, étant entendu que l'enfant doit pouvoir réaliser les activités dans le cadre du groupe dans lequel il est inclus et ne pas avoir besoin d'un espace séparé ou d'un éducateur individuel. Les informations contenues dans la fiche d'information sont utilisées pour mieux comprendre les besoins de l'enfant et pour convenir des modalités les plus appropriées pour la fréquentation du service, si l'enfant est inscrit sur la liste de classement.

Le bureau se réserve le droit de contacter le parent/tuteur de l'enfant non connu du service et, le cas échéant, de l'enfant qui y est inscrit, afin d'obtenir de plus amples informations sur les besoins signalés. Toute prise de contact se fait à titre informatif et ne peut en aucun cas signifier que l'enfant sera accepté au centre de loisirs d'été. Les informations relatives à l'admission éventuelle au centre de loisirs d'été résulteront **exclusivement** des classements approuvés.

Sur la base des informations reçues, une évaluation conjointe peut être réalisée avec le prestataire de services CRE et éventuellement les services sociaux. L'évaluation prend en considération les besoins du mineur, l'adéquation du service CRE à ses besoins et caractéristiques, le temps passé au centre, la possibilité ou non de participer à des sorties et voyages dans la région.

Veillez noter qu'un ratio éducateur/mineur de 1:1 n'est PAS prévu. Dans chaque CRE et dans chaque équipe, il y a un animateur socio-éducatif de référence qui travaille aux côtés des animateurs du CRE et qui prend en charge tous les mineurs défavorisés inscrits dans cette équipe et dans ce centre.

Pour participer au service de centre de loisirs d'été, une capacité minimale à interagir dans des activités de groupe, des jeux, la socialisation est requise, ainsi que l'autonomie de la personne dans le domaine de l'hygiène personnelle, de la nutrition et du contrôle sphinctérien, et une capacité minimale à contrôler ses propres émotions liées à l'âge (gestion de la frustration, de la colère, etc.).

À cette fin, les parents/tuteurs sont invités à évaluer soigneusement la capacité de l'enfant à faire face à l'engagement requis pour un séjour au CRE, en indiquant éventuellement une courte durée de présence.

Il convient de noter que le service des centres de loisirs d'été n'a pas de caractère social et ne fait pas appel à des travailleurs sociaux. La participation de mineurs nécessitant un ratio éducateur/enfant de 1:1 au centre d'été est soumise aux conditions suivantes :

1. la possibilité d'affecter au mineur un opérateur/éducateur ayant des compétences spécifiques pour l'assistance individuelle, mis à disposition par les services sociaux des municipalités de l'espace « Friuli Centrale »
2. pendant les heures et les gardes non couvertes par l'opérateur/éducateur visé au point 1, la famille doit mettre à la disposition de l'enfant son propre intervenant de confiance, afin de garantir le séjour de l'enfant au CRE pendant les heures indiquées lors de l'inscription.

L'affectation et la présence de professionnels dotés de compétences spécifiques en matière d'assistance individuelle est une condition indispensable à l'accueil des mineurs en situation particulièrement défavorisée afin de leur assurer les conditions les plus adéquates en matière de prestation de services.

D1) SERVICE EXPÉRIMENTAL « STELLE IN GIOCO »

Le service expérimental « Stelle in Gioco » est un cours de divertissement inclusif organisé dans le centre de loisirs d'été « Divisione Alpina Julia », destiné aux mineurs ayant des besoins éducatifs spéciaux dans la tranche d'âge 6-11 ans.

Ce service a été mis en place dans le but d'offrir une expérience estivale de qualité, capable de combiner inclusion, bien-être et personnalisation éducative, en étroite synergie avec les projets de la structure d'accueil.

Différents types d'activités seront proposés :

- activités ludiques et récréatives : jeux moteurs, activités créatives visant à stimuler le plaisir, le mouvement et l'expressivité
- ateliers : expériences sensorielles et de manipulation, activités d'expression
- sorties éducatives et de découverte de la région, flexibles dans la structure des activités, respectueuses de la gestion du temps et adaptables aux besoins des mineurs concernés.

Les espaces seront organisés de manière à être accessibles, ordonnés et stimulants, encourageant l'autonomie et la libre exploration en toute sécurité. Des coins thématiques et un coin détente seront structurés, conçus comme un espace rassurant et décompressant.

Le service « Stelle in gioco » est proposé à titre indicatif pendant les périodes suivantes :

Pré-garde : du 15 juin au 26 juin

Cycle 1 : du 29 juin au 10 juillet

Cycle 2 : du 13 juillet au 24 juillet

Afin d'encourager une participation aussi agréable et inclusive que possible, il est suggéré que les périodes de fréquentation soient évaluées en fonction des besoins spécifiques de l'enfant, dans le respect de son temps et de ses rythmes personnels.

Le service est principalement structuré sur des plages horaires du matin, qui se sont avérées particulièrement efficaces pour assurer le bien-être et l'implication des enfants, tout en réduisant le risque de fatigue.

Créneaux horaires :

- arrivée de 8 heures à 9 heures.
- départ de 13h30 à 14h (déjeuner compris)

Les mineurs peuvent être accueillis jusqu'à 16 heures, sous réserve d'une évaluation conjointe des services municipaux et de l'accueillant familial.

(E) TARIFS, CONDITIONS SPÉCIALES ET REMBOURSEMENTS

Les participants au service CRE se voient appliquer les taux individuels pour chaque poste, tels qu'établis par la résolution du conseil municipal n° 592 du 18/11/2025.

1. Conditions spéciales pour les résidents de la municipalité d'Udine :

- Taux calculés selon les tranches de l'ISEE

	Horaire 7:45 – 13:15			Horaire 7:45 – 16:15		
ÉCHELLES I.S.E.	Tarif €	TVA €	Tarif TVA incluse €	Tarif €	TVA €	Tarif TVA incluse €
- de 0,00 € à 10 000,00 €	31,17	6,86	38,03	47,95	10,55	58,50
- de 10 000,01 € à 18 000,00 €	62,34	13,71	76,05	95,90	21,10	117,00
- de 18 000,01 € à 25 000,00 €	103,90	22,86	126,76	159,84	35,16	195,00
- de 25 000,01 € à 30 000,00 €	109,02	23,98	133,00	168,03	36,97	205,00
- plus de 30,000.00 €	114,75	25,25	140,00	176,23	38,77	215,00

- Si des frères et sœurs sont inscrits dans la même garde : les frais pour le premier utilisateur sont à payer en totalité, les frais pour le deuxième utilisateur et les suivants (frère et/ou sœur) sont à payer avec une réduction de 20 %.
- Exonération totale de paiement pour une situation de grave difficulté économique constatée et déclarée par le service social de la municipalité d'Udine ;

2. Tarifs pour les non-résidents de la municipalité d'Udine :

Horaire 7:45 – 13:15			Horaire 7:45 – 16:15		
Tarif €	TVA €	Tarif TVA incluse	Tarif €	TVA €	Tarif TVA incluse
118,28	26,02	144,30	181,97	40,03	222,00

3. Certificat ISEE

Pour bénéficier des réductions tarifaires, il faut **résider dans la municipalité d'Udine** et être en possession, à la date limite de soumission des demandes, du certificat ISEE 2026.

Toute réduction du tarif sera calculée d'office sur la base de la valeur des *Prestations facilitées pour les mineurs ou les familles avec mineurs* en vigueur et présente sur le portail de l'INPS à la date de clôture des réservations.

Pour les utilisateurs qui ont déclaré vouloir bénéficier des réductions tarifaires liées à l'ISEE et qui ont autorisé l'administration municipale à utiliser les données de l'ISEE dans la base de données de l'INPS, l'administration acquerra de manière autonome les données du portail de l'INPS à la fin de la phase de réservation. Le parent/tuteur ne doit donc pas indiquer la valeur sur la demande.

Les utilisateurs qui ont déclaré ne PAS VOULOIR bénéficier des réductions tarifaires liées à l'ISEE et qui n'ont pas autorisé l'administration municipale à utiliser les données de l'ISEE dans la base de données de l'INPS se verront appliquer le tarif maximum.

4. Remboursements

Les frais de scolarité sont remboursables aux conditions suivantes :

- 100% du montant payé seulement si la renonciation parvient au bureau compétent avant le 31 mai 2026
- jusqu'à un maximum de 60 % du montant payé, uniquement en cas de non-utilisation du service, c'est-à-dire si l'utilisateur n'a pas pu se rendre à l'horaire choisi pour des raisons sérieuses, justifiées et documentées. La garde est considérée comme étant non suivie si l'utilisateur est absent tous les jours de la période d'activité, sauf un. La demande de remboursement doit parvenir aux bureaux compétents dans les 15 (quinze) jours suivant la fin de la période de travail.

Les demandes de remboursement, établies sur le formulaire approprié, doivent être reçues par le bureau compétent dans les dates et délais indiqués ci-dessus.

Le formulaire de demande de remboursement sera publié sur le système E-Civis et sur le site Internet de la municipalité d'Udine, sur la page consacrée à la CRE.

Les remboursements seront effectués à partir de septembre 2026.

F) SERVICE DE RESTAURATION

Les repas sont fournis par le service de cafétéria de l'école et comprennent le déjeuner et le goûter, en milieu de matinée et en milieu d'après-midi, selon le menu approuvé par l'autorité sanitaire.

Lors des sorties prévues, les enfants recevront un panier-repas, toujours fourni par le service de restauration municipal).

Il est absolument interdit d'apporter de la nourriture ou des boissons dans le CRE.

En remplissant la section intitulée « **Demande de régime spécial** » du formulaire de demande, le parent/tuteur peut communiquer la nécessité pour le mineur de suivre un régime spécial pour des raisons de santé ou d'éviter certains types d'aliments en raison d'allergies ou d'intolérances alimentaires ou d'éviter certains aliments pour des raisons religieuses, éthiques ou culturelles.

Dans le cas d'un régime spécial pour des raisons de santé, le certificat médical pour le régime spécial, **s'il n'a pas déjà été présenté au cours de l'année scolaire**, doit être reçu au plus tard 15 jours avant le début de la période de prépositions/positions du CRE exclusivement à l'adresse électronique suivante : ristorazione.scuole@comune.udine.it.

Pour toutes les communications et informations concernant le service de restauration, **les utilisateurs doivent contacter le bureau de la restauration scolaire aux numéros suivants :**

e-mail : ristorazione.scuole@comune.udine.it

Numéro de téléphone 0432-1272720

De plus amples informations sur le service de restauration sont disponibles sur la page suivante du site Internet de la municipalité d'Udine : [https://www.comune.udine.it/Servizi/Ristrestauration scolaire](https://www.comune.udine.it/Servizi/Ristrestauration%20scolaire)

Le prestataire du service de restauration pour le CRE 3-6 ans est CIRFOOD s.c., qui met à la disposition des familles le site web Menu Chiaro (pour plus d'informations <https://www.menuchiario.it/comunediuudine/it/#/HomeMenu>) afin de les informer sur le menu du jour et de leur donner des conseils sur une alimentation saine et consciente.

L'ensemblier du service de restauration du CRE 6-11 ans et 11-14 ans est la CAMST, qui met son site et son appli (pour en savoir plus <https://ristorazione scolastica.it/udine/menu/>) à la disposition des familles pour les informer sur le menu du jour et leur donner des conseils pour une alimentation saine et consciente.

G) PARTICIPATION AU SERVICE DES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ

1. Fonctions de l'utilisateur

Les participants au service des centres de loisirs d'été, en plus de ce qui est indiqué dans les articles précédents, doivent :

- être équipés de vêtements pratiques adaptés à l'activité pratiquée dans les centres de loisirs d'été ;
- adopter un comportement correct, respectueux et non violent à l'égard des personnes et des choses.

Le chef du service compétent se réserve le droit de prendre des mesures à l'encontre des utilisateurs (réprimande orale ou écrite, expulsion ou suspension, selon la gravité des cas) s'il est établi que les déclarations contenues dans le formulaire d'inscription sont fausses, ou en cas de faits et de comportements susceptibles de perturber gravement le bon fonctionnement du centre de loisirs d'été et/ou de causer des dommages à l'administration municipale.

L'administration communale décline toute responsabilité quant au vol ou à la perte de vêtements ou d'objets appartenant aux personnes inscrites.

2. Médicaments vitaux

Pour la gestion des médicaments vitaux, veuillez envoyer une communication à progettieducativi@comune.udine.it d'ici au 31/05/2026 afin d'activer les procédures nécessaires auprès des entreprises chargées du service. Veuillez noter qu'il est nécessaire de produire le certificat médical avec attestation pour l'administration de médicaments dans les espaces et les horaires du centre de loisirs d'été, ainsi que le plan de traitement correspondant.

H) CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS

L'administration municipale est tenue de vérifier, également par sondage, les déclarations présentées dans la demande, conformément au décret présidentiel 445/2000. Si, sur la base des vérifications effectuées, il apparaît que les déclarations présentées, même en ce qui concerne les mineurs en situation défavorisée, ne correspondent pas à la vérité, en application de la règle susmentionnée, les conséquences prévues par le décret présidentiel 445/2000 sont envisagées.

I) DOCUMENTS

Grille tarifaire actuelle

https://www.comune.udine.it/ocmultibinary/download/9448/117688/12/cbc84fc7d408ae176084b9306c54da7d.pdf/file/AlIC_DGD_592.pdf

Règlement relatif à la fréquentation des centres de loisirs d'été

https://www.comune.udine.it/ocmultibinary/download/3076/49798/5/e6856c06163bdcdb36aa50bb89a9f967.pdf/file/Regolamento_CRE.pdf

Charte de services pour les centres de loisirs d'été

<https://www.comune.udine.it/ocmultibinary/download/13229/194981/5/99e030cda22d01e3eebdd2f6f40c1f.pdf/file/cartaservizicre.pdf>

Tous les documents peuvent être téléchargés à partir du site web de la municipalité d'Udine.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE PRÉCISIONS
OU POUR UNE ASSISTANCE DANS LA COMPILATION DE LA DEMANDE EN LIGNE (sur rendez-vous
uniquement les mardis et jeudis)**

**Service de la Culture et de l'Éducation
UO PROJETS ÉDUCATIFS**

Heures de contact au bureau : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30
Téléphone : (0432) 1272714 – 1272790 – 1272718
Courrier électronique : progettieducativi@comune.udine.it
Site web : www.comune.udine.it

SERVICE DE FACILITATION NUMÉRIQUE

La municipalité d'Udine a activé le service de facilitation numérique qui fournit une assistance gratuite sur les services et les technologies numériques.

Parmi les services de soutien proposés

- activation de la carte d'identité électronique de la CIE pour accéder aux portails de l'administration publique
- récupération des codes PIN et PUK de la CIE, modification des coordonnées, récupération des données d'accès au SPID

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du conseil municipal d'Udine
<https://www.comune.udine.it/Servizi/Servizio-di-Facilitazione-Digitale>